



# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE BUREAU

## DU LUNDI 21 MARS 2016

### SALLE DE REUNION DE LA CMCAS

## CR N° 88.

**PRESENTS :** MM. CLEQUIN Jean-Pierre, MENARD Jacky, JONARD Alain, HAAS Daniel

**ABSENT EXCUSE :** M. ELLUL Simon.

#### Ordre du jour :

- Approbation CR 87 et PV Assemblée Générale
- Point financier
- Vie des sections
- Questions diverses

Ouverture de la séance à 18h00.

#### 1. APPROBATION CR 87 ET PV ASSEMBLEE GENERALE

Aucune remarque n'étant faite sur le CR n°87, celui-ci est approuvé.

Aucune remarque n'étant faite sur le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 13 février 2016, celui-ci est également approuvé.

#### 2. POINT FINANCIER

Concernant la subvention versée par la CMCAS, il avait été convenu oralement que pour le premier versement, la somme de 15 000 € correspondant à 60% du total serait versée de façon à pouvoir faire le premier versement aux sections et régler les frais d'infrastructures (piscine). Par inadvertance, seul 50% ont été versé (12 400 €).

Aussitôt après s'en être aperçu, le Président de la CMCAS a demandé si cela risquait de poser un problème de trésorerie au club car dans ce cas, il verserait

immédiatement la différence (2 600 €). Finalement, le trésorier du club a réussi à gérer la situation en utilisant les fonds propres pour permettre de payer la facture du premier trimestre de la piscine (1 600 €).

Le trésorier s'est également acquitté du paiement de la cotisation au GE77 devenu GEVA Francilien (Groupement d'Employeurs Vie Associative) pour un montant de 50€.

Toutes les subventions perçues du Conseil Général 77 ont été reversées aux sections concernées.

Concernant les subventions pour les années futures et pour ne pas se retrouver une nouvelle fois à devoir faire des ajustements de dernière minute, il avait été annoncé lors de l'AG qu'un travail allait être mené notamment sur les critères de calculs des subventions pour les sections.

Plusieurs idées (liste non exhaustive) seront analysées par le groupe de travail sur le sujet.

- Conserver le système "part fixe / part variable" en les ajustant aux contraintes.
- Déterminer finement les activités pour lesquelles des subventions pourraient être accordées ainsi que les taux de participation (part subventionnée / part restant à la charge de la section) et cela en concordance avec les souhaits de la CMCAS pour les agents.  
Pour cela, le club va se rapprocher du Président de la CMCAS.
- Harmoniser avec les pratiques d'autres CMCAS.
- ...

Le Bureau acte ce soir que ce travail de réflexion devra aboutir à une proposition qui sera présentée en Comité Directeur pour validation. Cela avant fin juin de façon à permettre aux sections d'avoir suffisamment de visibilité pour établir leur prévisionnel de la saison suivante.

La date retenue pour ce Comité Directeur est le 14 juin à 18h30 à Melun. Les convocations seront adressées aux membres du Comité quelques temps avant par le secrétaire du COSEG.

### 3. LA VIE DES SECTIONS

Le Bureau constate que de nombreux relevés de banque (Crédit Agricole et Crédit Mutuel) arrivent toujours à la CMCAS à Melun. Cela ne fait qu'allonger énormément les délais de transmission de ces relevés aux sections et risquer tout simplement d'être égaré ou perdus. Il serait donc bien que les sections se rapprochent de leur agence bancaire pour faire adresser les relevés soit chez le Président de la section soit chez le Trésorier de la section.

- Section Danse Africaine.

Le Bureau fait un point sur l'arrêt section Danse Africaine. Il est toujours en attente du bilan financier du dernier exercice indiquant le solde qui doit être reversé au COSEG. Il ne faut surtout pas que le compte bancaire de la section soit fermé avant que toutes les opérations aient été réalisées. Une relance dans ce sens sera faite auprès du dernier Bureau de la section.

#### 4. QUESTIONS DIVERSES

Le Bureau du COSEG a reçu un courrier du Conseil Général 77 en date du 14/01/2016 qui, avec beaucoup de délicatesse, annonce qu'il mettra en place pour ses aides de nouveaux critères pour 2017. Critères qui correspondront mieux à sa nouvelle politique....

En l'absence d'autres points, la séance est levée à 20h00.